

SCIURES ET RABOTURES

1- INTRODUCTION

La Commission pour le développement durable de la production porcine demande au MRN de dresser un état de situation sur les sciures et les rabotures au Québec. La requête vise principalement à connaître, par région, les disponibilités et l'accessibilité des sciures et des rabotures pour les éleveurs de porcs sur litière.

2- DÉFINITIONS

Les sciures et rabotures sont des sous-produits de l'industrie du bois d'œuvre résineux et feuillus ainsi que de la seconde transformation du bois (ex. : meubles, portes et fenêtres, bois de plancher).

Les sciures se composent de l'ensemble des poussières et des petites particules de bois qui sont produites sous l'action d'une lame dentelée qui coupe du bois (bran de scie).

Les rabotures sont des morceaux excédentaires qui tombent d'une pièce de bois sous l'action des couteaux d'une raboteuse (« planer ») et qui ont la forme de particules minces, légèrement arrondies.

3- MARCHÉ EN 2001

Offre :

Millions tonnes métriques anhydres

• Production des scieries	2,3
• Production des usines de la deuxième transformation du bois	0,8
• Importations	
Total	3,3

Demande :

• Usines de panneaux agglomérés, usines de granules énergétiques, les cartonneries et les centrales de cogénération d'énergie	1,8
• Production de vapeur pour les séchoirs des scieries	0,8
• Paillis pour fins agricoles	0,6
• Exportations	<u>0,1</u>
Total	3.3

La production des sciures et rabotures des scieries devrait demeurer stable étant donné que les disponibilités en bois rond apte au sciage de différentes provenances ont atteint leurs limites.

Le marché est, depuis quelques années, en équilibre à la suite des expansions et investissements majeurs (plus d'un demi-milliard de dollars) de plusieurs entreprises :

- Tafisa à Lac-Mégantic
- Uniboard à Sayabec, Mont Laurier, La Baie
- Smurfit-Stone à La Tuque

Les huit usines de panneaux agglomérés et les trois cartonneries doivent absolument consommer cette matière première pour demeurer compétitives et rentabiliser les investissements massifs qui ont été faits. De plus, ces entreprises approvisionnent au-delà d'une centaine d'autres usines fabriquant des meubles, des armoires de

cuisine, des moulures, des emballages en carton (boîtes pliantes, ondulées) qui à leur tour, génèrent de très fortes retombées économiques au Québec.

Ainsi, il n'y a plus de disponibilité de sciures et rabotures. La venue de nouveaux utilisateurs risquerait de compromettre la viabilité des entreprises en place et toutes celles de la deuxième et troisième transformation du bois qui en dépendent pour leurs approvisionnements.

4- Autres sources

Les sciures et rabotures, recherchées par les éleveurs de porcs sur litière, pourraient être fabriquées à partir de bois rond de feuillus durs de faible qualité (inapte au sciage) en provenance des forêts privées et publiques. Le volume disponible annuellement s'élève à **4,2** millions de mètres cubes dont 1,1 million de mètres cubes des forêts privées et 3,1 millions de mètres cubes des forêts publiques. Des volumes sont disponibles dans treize régions administratives du Québec. (voir annexe)

Les équipements pour produire les sciures et rabotures étant de type conventionnel et ne nécessitant pas d'expertise particulière, il serait possible, pour les éleveurs de porcs, d'implanter des usines de litières au Québec.

Puisque les fabricants de litière consommeraient du bois rond, il serait approprié de créer une nouvelle catégorie d'usines au « Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois ». De cette façon, ils auraient le même traitement que les autres utilisateurs de bois rond au Québec.

Il s'agit d'une condition essentielle pour l'obtention d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) sur forêt publique. Ces titulaires pourraient également s'approvisionner en forêt privée. Pour l'obtention d'un permis d'usine, il faut juger d'abord de la disponibilité de la ressource.

5- Recommandation

Ainsi, d'assurer un approvisionnement pour la fabrication de litières, le MRN serait disposé à proposer des modifications au Règlement afin d'inclure cette nouvelle catégorie.

DDIPF / 26 mars 2003

Annexe

Estimation des disponibilités en feuillus durs en provenance des forêts privées et des terres du domaine de l'État (m³/année)

	Possibilité forestière ⁽¹⁾ (A)			Utilisation ou engagement (B)			Disponibilité (A - B)		
	Forêts privées	Forêts du domaine de l'État	Total	Livraisons en 2001 des forêts privées ⁽²⁾	Attributions et réservations ⁽³⁾	Total	Forêts privées ⁽⁴⁾	Forêts publiques ⁽⁵⁾	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	409 000	240 604	649 604	233 909	203 909	437 818	175 091	36 695	211 786
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	81 800	953 841	1 035 641	44 312	585 006	629 318	37 488	368 836	406 324
Capitale-Nationale (03)	370 000	271 560	641 560	241 156	136 732	377 888	128 844	134 828	263 672
Mauricie (04)	253 900	1 022 226	1 276 126	156 111	586 319	742 430	97 789	435 908	533 697
Estrie (05)	574 600	42 947	617 547	521 526	14 873	536 399	53 074	28 074	81 148
Montréal (06)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Outaouais (07)	557 500	1 620 590	2 178 090	477 761	1 197 801	1 675 562	79 739	422 789	502 528
Abitibi-Témiscamingue (08)	74 100	1 389 396	1 463 496	18 448	862 119	880 567	55 652	527 277	582 929
Côte-Nord (09)	31 600	442 386	473 986	7 150	86 587	93 737	24 450	355 799	380 249
Nord-du-Québec (10)	0	245 498	245 498	0	48 913	48 913	0	196 585	196 585
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	171 800	134 248	306 048	61 702	44 666	106 368	110 098	89 582	199 680
Chaudière-Appalaches (12)	714 700	54 011	768 711	481 852	12 211	494 063	232 848	41 800	274 648
Laval (13)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lanaudière (14)	158 700	377 190	535 890	153 268	235 695	388 963	5 432	141 495	146 927
Laurentides (15)	462 400	967 616	1 430 016	398 947	649 345	1 048 292	63 453	318 271	381 724
Montérégie (16)	283 900	0	283 900	292 895	0	292 895	0	0	0
Centre-du-Québec (17)	139 600	0	139 600	218 790	0	218 790	0	0	0
Total	4 283 600	7 762 113	12 045 713	3 307 827	4 664 175	7 972 002	1 063 958	3 097 938	4 161 896

(1) : Incluant le volume de bois contenu dans les branches

(2) : Incluant la récolte du bois de chauffage

(3) : Données en date du 4 mars 2003

(4) : Ne prend pas en compte les usines fermées temporairement

(5) : Ne prend pas en compte certains projets d'usine à l'étude